



Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

20/08/18

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2018-ARA-DP-1457

1. Intitulé du projet

Défrichement de parcelles en vue d'une plantation de vignes sur la commune de SEYSSUEL

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) bénéficiaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EARL Domaine Michel OGIER

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

OGIER, Stéphane, Gérant

RCS / SIRET

4 2 0 5 4 8 6 2 0 0 0 0 2 0

Forme juridique EARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils caractéristiques annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47° a)	Défrichement des parcelles cadastrales section B: 752 (2145m ²), 753 (235m ²), 704 (762m ²), 705 (848m ²), 706 (825m ²), 761 (3287m ²), 820 (1815m ²), 821 (2034m ²), 822 (877m ²), 824 (4661m ²), 1243 (644m ²), 707 (1985m ²), 736 (647m ²) et 737 (1246m ²)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement des parcelles cadastrales section B: 752 / 753 (terrains anciennement en friche peuplés de Ronces, landes); 704/705/706 (terrains anciennement en friche peuplés de ronces, landes, chênes et abricotier); 761 (anciennement peuplé de prairie et de chênes); 820/ 821/ 822 (terrains anciennement en friche peuplés de chênes); 824 (terrain anciennement en friche boisé en chênes); 1243 (terrain anciennement en friche peuplé de ronces, landes, abricotier, cerisier); 707 (terrain anciennement en friche peuplé de ronces, landes, chênes, abricotier); 736/737 (terrains anciennement peuplés en ronces, landes, chênes).

Affectation d'étendues semi-naturelle à l'exploitation viticole des parcelles dont la superficie globale est inférieure à 4ha. Ces parcelles sont cadastrées section B : 752/ 753 (plantées en vigne sur 0,238ha); 761 (plantée en partie sur 0,2ha); 762 (plantée en partie sur 0,0763ha).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement des parcelles précitées - exceptées les parcelles n°707, 736, 737 et 2143, défrichées par erreur - est la mise en place d'une activité viticole.

Par ailleurs, la présente demande d'examen au cas par cas vise à régulariser les défrichements déjà effectués sur les parcelles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Des travaux d'abatage et/ou de débardage et/ou d'arrachage de souches ont déjà été effectués - fin d'année 2016 début 2017 - sur les parcelles B 752, 753, 704, 705, 706, 763, 761, 744, 820, 821, 822, 824, 1243, 707, 736, 737.

Des travaux de minage et de plantation de vignes ont été réalisés sur les parcelles B 752, 753, 761, 762.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation pour le défrichement; la phase d'exploitation concernera l'exploitation viticole des parcelles plantées en vignes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement

Une dérogation à l'espèce protégée "Gagée des rochers" n'est pas nécessaire, dans la mesure où les stations identifiées de cette espèce protégée ne se situent pas dans les parcelles objet de la présente demande d'examen.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie des parcelles défrichées :	2,2011 ha
Superficie des parcelles plantées:	0,5143 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Seyssuel:

Lieu-dit "Le vieux château": parcelles
B 704, 705, 706, 707, 736, 737, 753,
752, 761.

Roche couloise

Lieu-dit "Sapin": parcelles B 1243,
820, 824, 822, 821.

Coordonnées géographiques¹ Long. 04° 82' 59" 86 Lat. 45° 56' 09" 97

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Code: I032G2820030539 Code zonage: 820030539 Coteaux de Seyssuel et ruisseaux du Pied Ferrat Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope n°2013-1580030 a été annulé par jugement du Tribunal administratif de Grenoble n°1306603, en date du 28 avril 2016.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe, en partie, dans le périmètre d'un monument historique, le "Château de Seyssuel". Sont totalement incluses dans ledit périmètre, les parcelles B704, 705, 706, 707, 736, 737, 753, 752, 744, 761, 763, 824. Sont incluses en partie dans ce périmètre, les parcelles B 822 et 821. Ne sont pas incluses dans ce périmètre, les parcelles B1243 et 820.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La Commune de SEYSSUEL est couverte par un PPRN approuvé</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Rien à signaler sur les bases de données BASIAS et BASOL</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'information n'est pas consultable en libre accès sur le site ATLASANTE.</p>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les parcelles suivants sont situées en site inscrit: B 704, 705, 706, 707, 736, 737</p>
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement des parcelles a donné lieu au débardage des arbres coupés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement des parcelles impliquent la destruction de quelques espaces boisés en chênes, ainsi que plusieurs abricotiers.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles B704, 705, 706, 761, 820, 821, 822, 819, 824 étaient boisées - en partie - de chênes. Il convient également de noter la présence de quelques abricotiers sur les parcelles 706 et 707. Le défrichement par erreur des parcelles B1243, 707, 736, 737 donneront lieu à une remise en état (plantation des cerisiers, abricotiers, osier arrachés).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un plan de prévention des risques naturels (PPRN) est applicable dans la Commune de Seyssuel. La Commune est également soumise à plusieurs aléas: un risque de rupture de barrage ainsi qu'un aléa sismicité moyen.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a pour objet de réaliser une plantation de vignes sur des parcelles, et ainsi donner lieu à une exploitation viticole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Plusieurs plantations de vignes sont envisagées par d'autres viticulteurs, sur les pentes de Seyssuel, de Chasse-sur-Rhône et de Vienne. A notre connaissance, ces projets, eu égard à leurs dimensions, n'ont pas nécessité d'évaluations environnementales.

Cependant, nous souhaitons rappeler que les projets de chaque viticulteurs sont indépendants les uns des autres. Aucun projet n'est porté de manière globale par l'Association Vitis Vienna, chaque viticulteur étant porteur de son propre projet sur ses parcelles.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'exploitation viticole réalisée ne sera pas mécanisée et ne donnera pas lieu à l'utilisation de produits phytosanitaires. Elle s'inscrira dans une démarche biologique et respectueuse de l'environnement.

Par ailleurs, le défrichement des parcelles n'a pas vocation à urbaniser ou artificialiser les sols. En effet, le projet vise seulement à remplacer une végétation existante par une plantation de vignes.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est soumis à un examen au cas par cas, uniquement en raison du défrichement de plus de 0,5 ha. Cependant, il n'apparaît pas soumis à un examen pour une affectation d'étendues semi-naturelles à l'exploitation agricole intensive, dans la mesure où il n'a pas pour objet d'affecter plus de 4ha de terrains à l'exploitation viticole.

En effet, seul 0,5143 ha de parcelles sont plantées en vigne.

Par ailleurs, il convient de remarquer que la parcelle 8824 a été achetée auprès de la SAFER et bénéficiait de ce fait d'une autorisation d'exploiter.

Enfin, plusieurs parcelles du projet ont déjà fait l'objet d'une exploitation agricole dans les années 1970.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



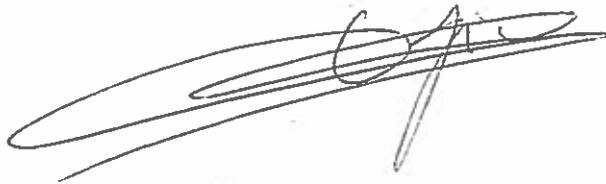
Fait à

Ampuis

le

20/08/2018

Signature



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Département :

ISERE

Commune :

SEVSSUEL

Section : B

Fauille : 000 B 03

Échelle d'origine : 1/2500

Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 08/09/2018

(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des Impôts Foncier suivant :

Bourgoin-Jallieu

Pôle Topographique Gaston Cadastre Nord Isere

22 Place Charles Chaplin 38307

38307 BOURGOIN CEDEX

tél. 0474938445 - fax

plgc.nord-isere@djflp.finances.gouv.fr

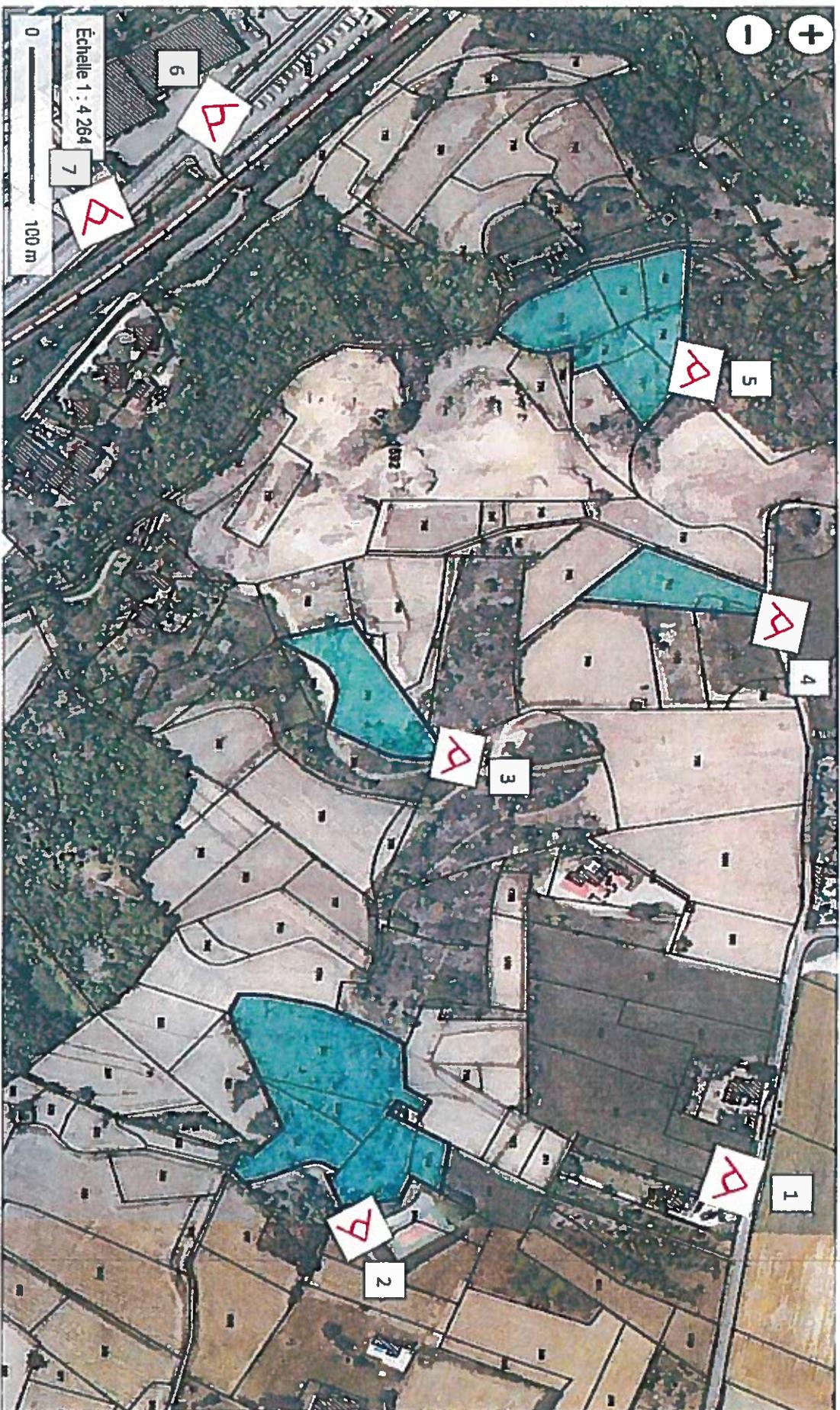
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics



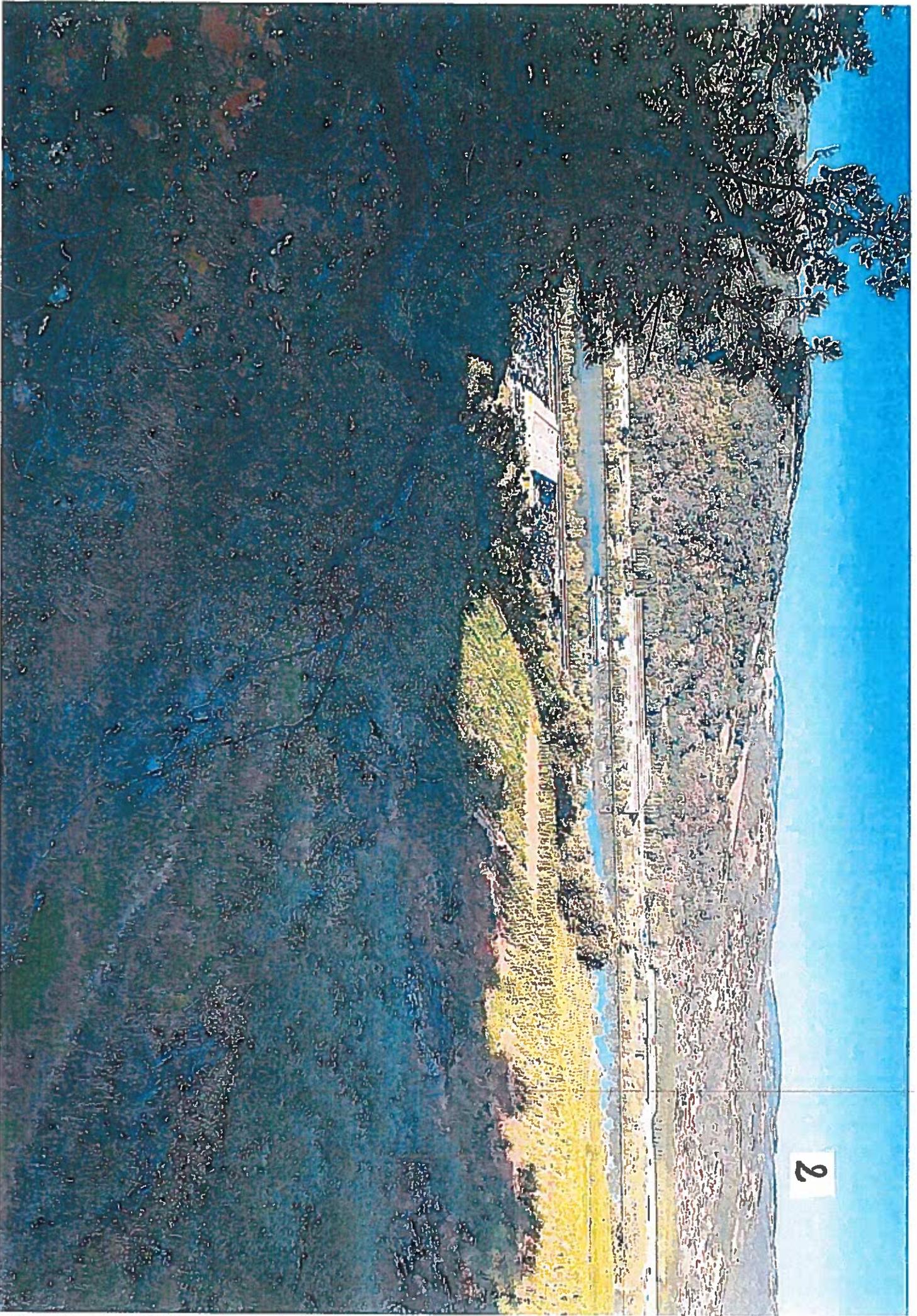
Lieux de prise des photos du projet



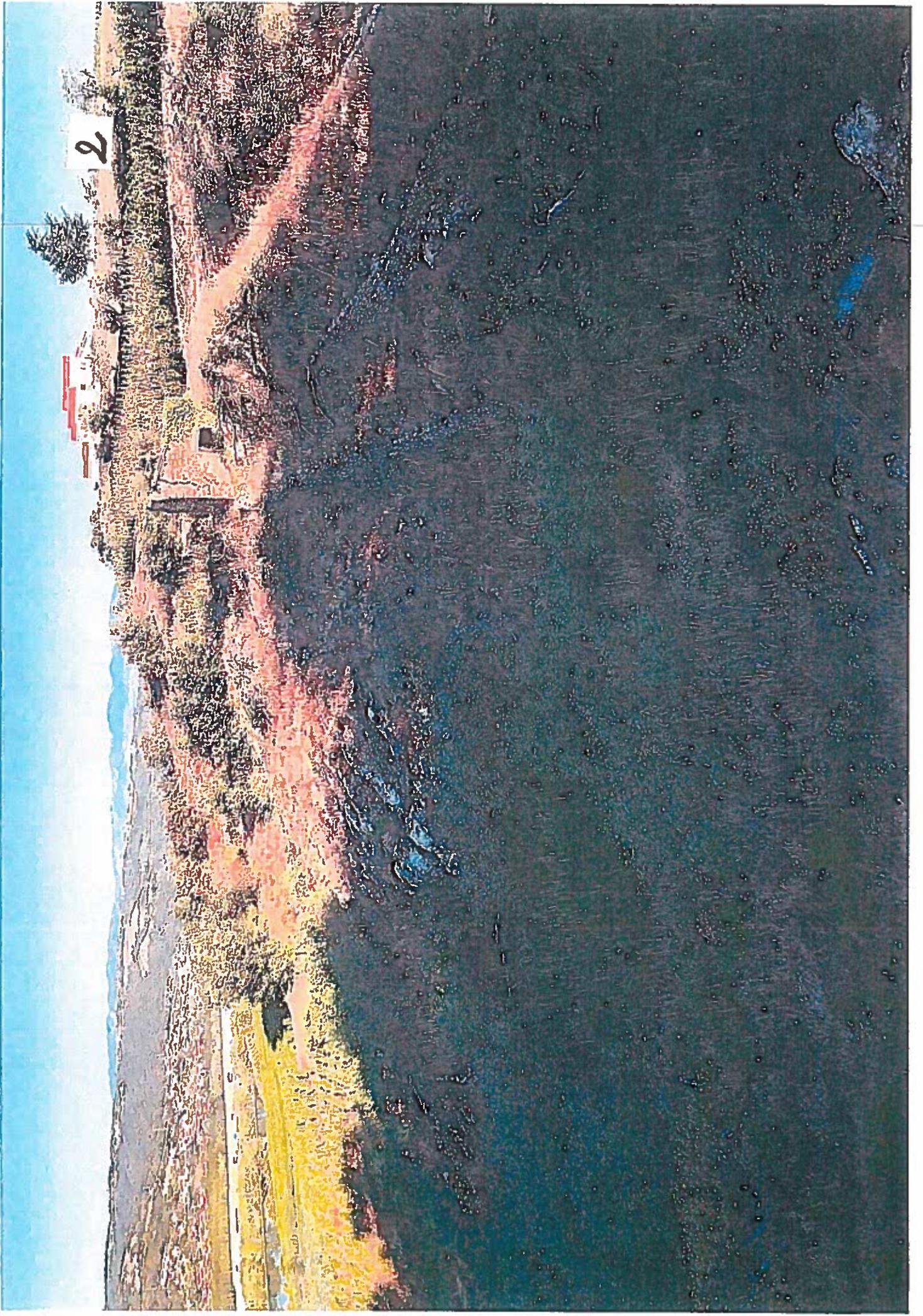
Vision globale du Projet

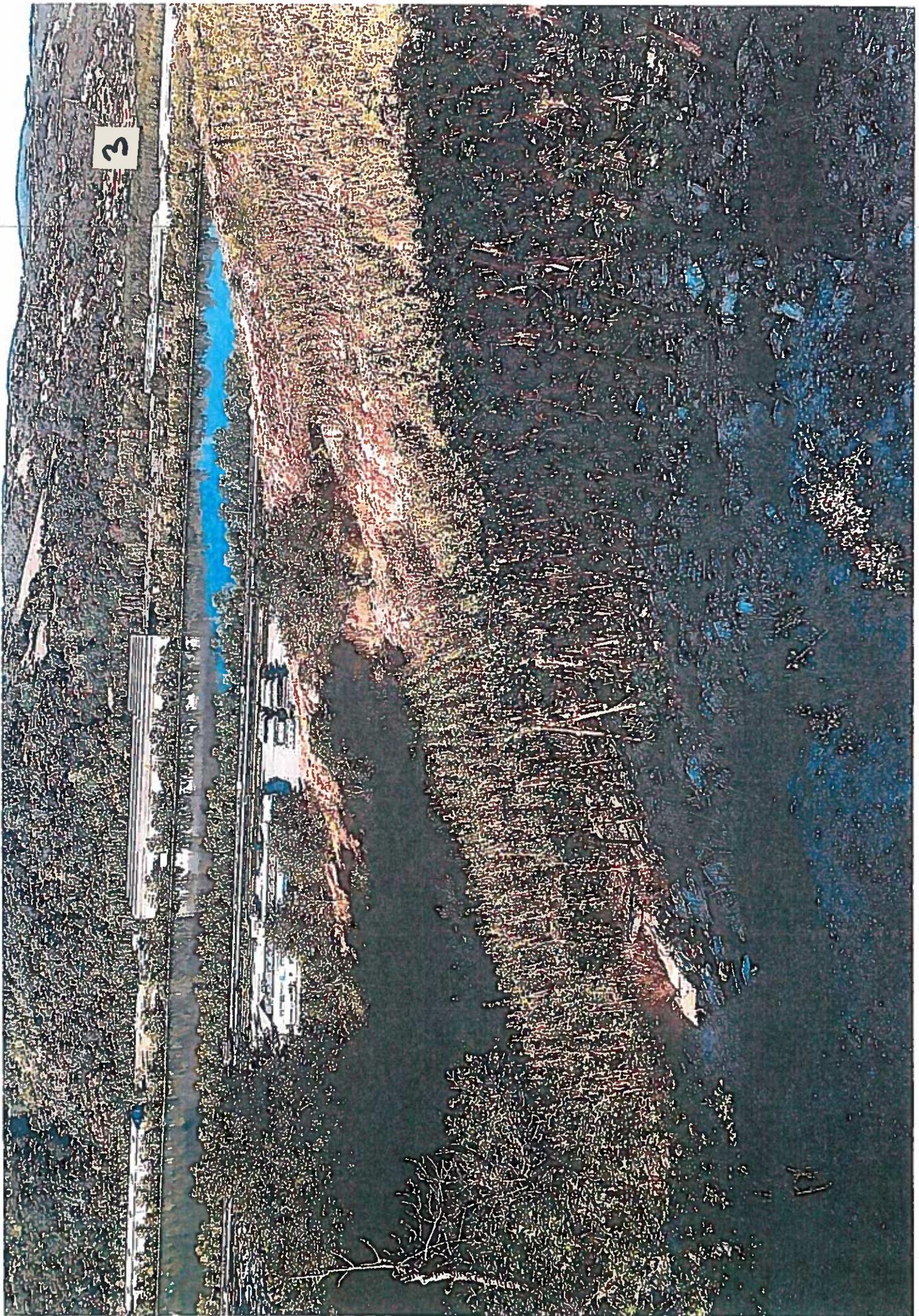


7

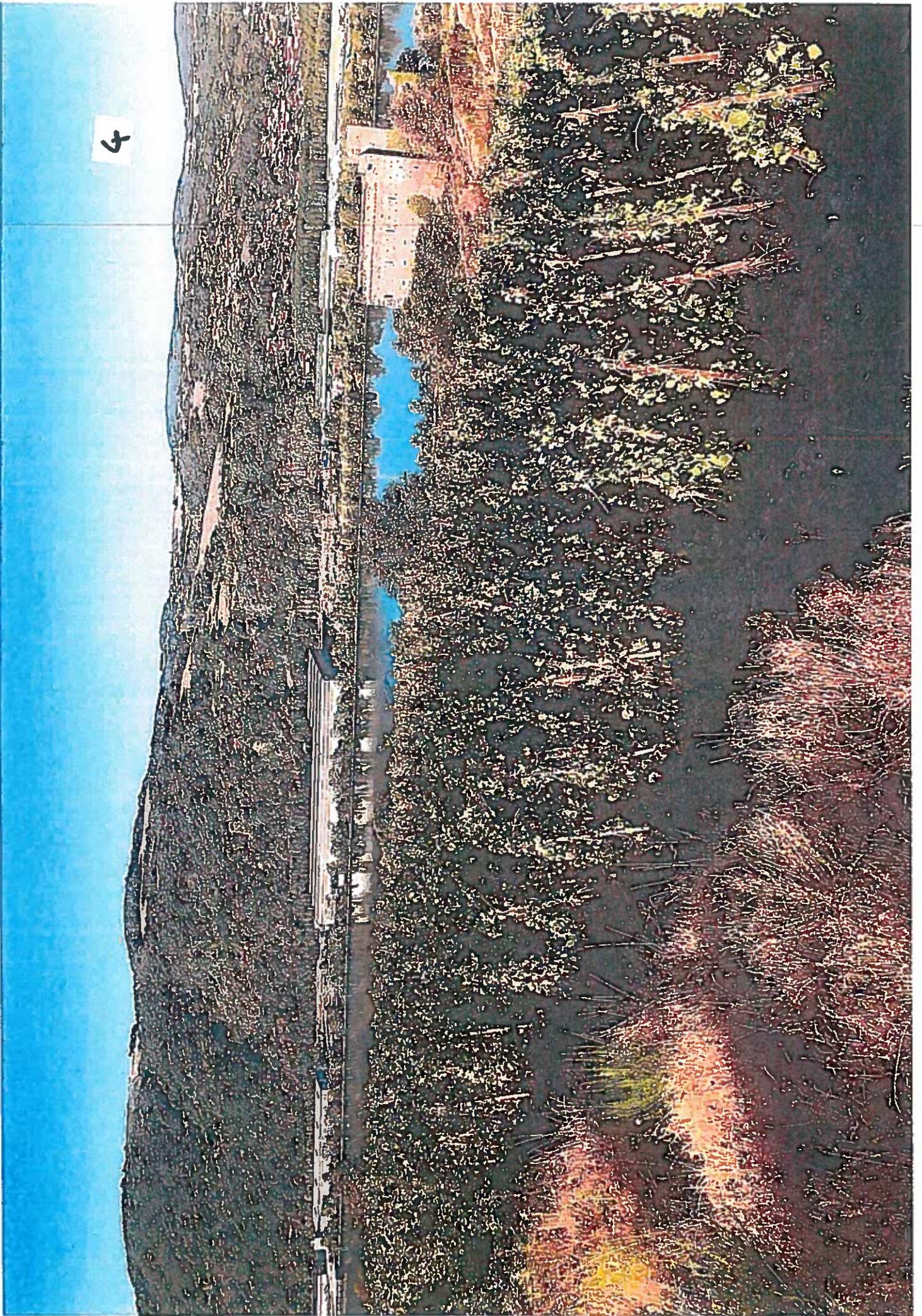


2





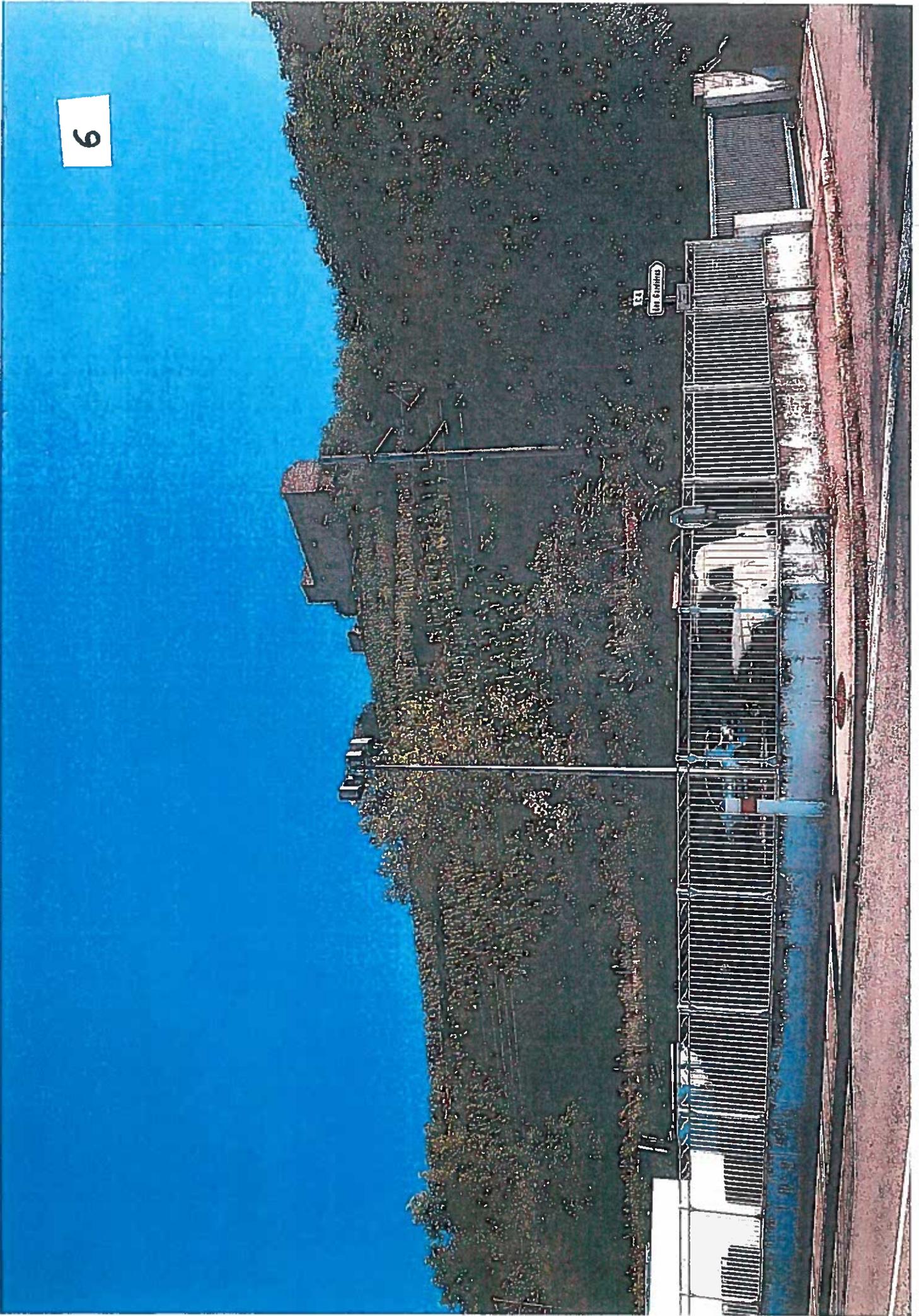
4



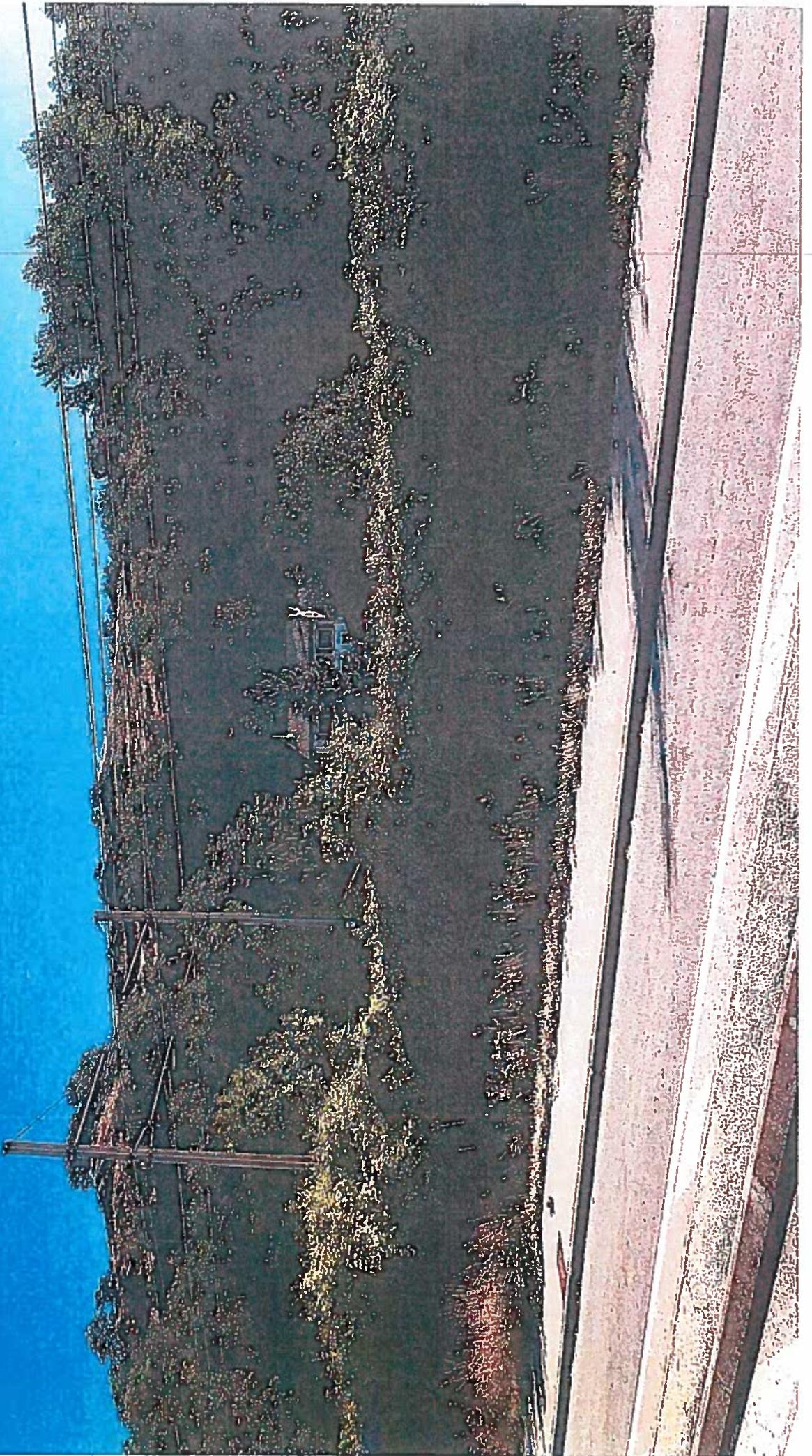
5



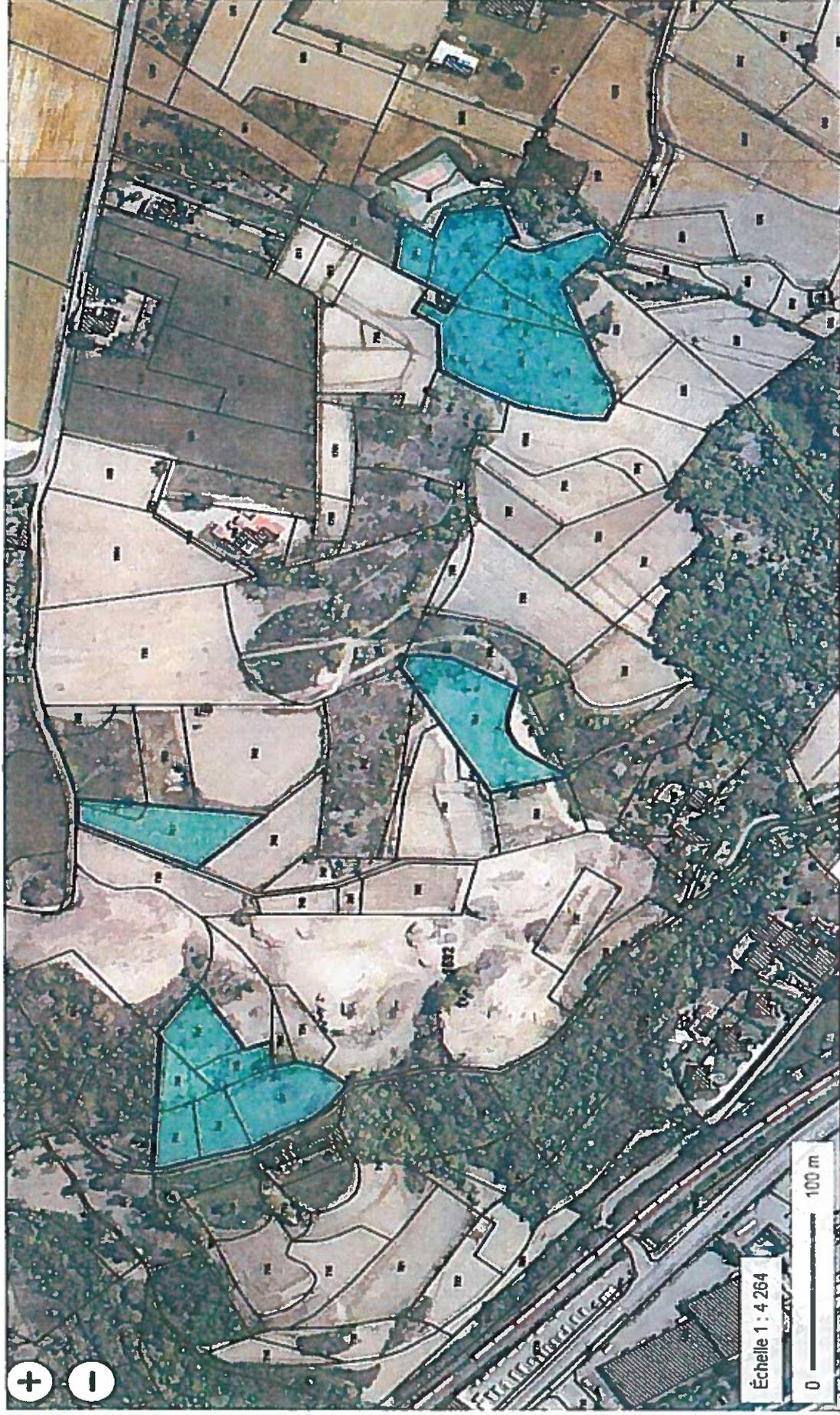
6



7



Plan du Projet de défrichement des parcelles B 704, 705, 706, 707, 736, 737, 753, 752, 761 (Lieu-dit "Le vieux château") et B 1243, 820, 824, 822, 821 (Lieu-dit "Sapin")
Roche Colovre





Parcelles à défricher, lieu-dit « Château »



Parcelles à défricher, lieu-dit « Sèpin»
Roche Coloure

Plan des abords du projet

